

ation à
rd du RSMA-R

l'insigne du régiment à ces volontaires, pour marquer leur entrée au sein d'une formation dispensée au sein du régiment. La cérémonie a été suivie d'un défilé dans les rues de Saint-Pierre et clôturé par un vin d'honneur offert par la mairie de Saint-Pierre aux familles des jeunes volontaires ainsi qu'à leurs cadres ■



imanche

Eid, une manifestation est organisée ce 10 août au square Labourdonnais. Au menu : calligraphie, tatouages au henné, animations... On attend toute la journée. Un concert clôturera la journée, à partir de 18h30.

din de l'État

Un marché pei se tiendra au jardin de l'État. On y pourra proposer plantes, fruits, légumes, etc.

et princesses !

Un nuit du roller et de la trottinette invite le prince et en princesse. Rendez-vous est pris au jardin de Champ Fleuri.

REFOR

rotage de béton,
l, Scie à chaînes,
de voiles de béton...

OMPÉTITIFS



692 72 71 13
262 53 60 41
262 38 55 84
tor@orange.fr

Les logements sociaux de Charrié devant le conseil d'État

Alors que le tribunal administratif a suspendu le permis de construire déposé pour la construction de 45 logements sociaux à Charrié, la ville de Petite-Ile et la Sémader ont choisi de porter l'affaire devant le conseil d'État, la plus haute juridiction administrative en France. Tout ça, pour quelques centimètres de trop...

PETITE-ÎLE

Jamais la commune de Petite-Ile n'aura connu pareille difficulté pour construire quelques dizaines de logements sociaux. Depuis l'an dernier, un groupe de riverains emmenés par Olivier Fort, se sont levés contre le projet de constructions de 45 logements sociaux à Charrié.

Une réunion publique et quelques courriers plus tard en mairie et en sous-préfecture, le projet est englué dans un imbroglio juridique. Dans un premier temps, Olivier Fort a attaqué en référé au tribunal administratif le permis de construire et a obtenu gain de cause. Le permis de construire a été suspendu il y a quelques semaines.

"Le tribunal a estimé que le bâtiment était trop haut au regard de la hauteur maximale de 10 mètres admise par le plan local d'urbanisme. La hauteur du mur de soutènement a également été remise en cause", affirme Olivier Fort.

Celui-ci ne s'attendait sans doute pas à devoir monter d'un cran dans la juridiction administrative. Car désormais, la Sémader et la ville ont porté l'affaire devant



C'est sur ce terrain que la sémader et la ville veulent construire 45 logements sociaux.

le conseil d'État, en métropole. "Je ne comprends pas, poursuit Olivier Fort. Il suffisait de réinstruire le permis de construire".

Depuis le lancement du projet, les riverains reprochent plusieurs éléments. "Monsieur le Maire aurait pris en compte nos remarques

et propositions, ce seraient, aujourd'hui, 30 familles qui bénéficieraient d'ici 12 à 18 mois d'un logement de qualité. De plus, les actuelles familles du Charrié auraient vu leur quartier s'améliorer avec des équipements publics adaptés à cette nouvelle situation. Au lieu

de cela, c'est du temps perdu et des dépenses publiques supplémentaires", affirment les riverains. Selon eux, certaines personnes qui s'étaient positionnées pour obtenir un logement, ont signé la pétition ■

Jean-Philippe Lutton

Guito Ramoune : "Le projet est bien pensé"

► Ce recours devant le conseil d'État ne risque-t-il pas de ralentir le projet ?

Non, pas du tout. Ça devrait être traité rapidement, en moins d'un mois. On utilisera la même défense. En référé, le jugement n'a pas fait état de pièces manquantes, si ce n'est sur le financement des logements.

► Acceptez-vous la décision du tribunal ?

Nous avons obligation d'atteindre 20 % de logements sociaux. Or, nous en possédons seulement 2% et nous payons déjà des sanctions financières de l'ordre de 40 000 euros par an. La décision du juge du tribunal administratif me laisse un goût amer. Il n'y avait pas urgence à suspendre ce permis alors que l'opération dure 18 mois. Si les travaux devaient commencer immédiatement, j'aurais compris. Mais là, il s'agit uniquement d'une phase préparatoire. Il y avait le temps de juger au fond. Finalement, le juge a retenu M. Fort comme seule personne ayant intérêt à agir. Or, il n'est pas directement concerné par cette opération.

► Le tribunal se fonde pourtant sur les plans qu'il ne juge pas conformes...

Dans ce projet, l'architecte a fait du très bon travail. Un opérateur privé n'aurait pas pris

autant de soins. Je comprends d'autant moins le jugement, que le permis respecte le Plan local d'urbanisme et avait passé le contrôle de légalité.

► Les demandes des riverains vous paraissent-elles légitimes ?

Je ne comprends pas leurs motivations. Elles sont multiples. Certains veulent des équipements pour le quartier et les populations nouvelles. Mais ça, la commune s'en charge. D'autres réclament également de nouveaux réseaux d'eau, d'électricité... Mais c'est également prévu. Il y a beaucoup d'appréhension des riverains mais le projet est bien pensé.

Des parents en colère contre le manque de personnel

L'ÉTANG-SALÉ-LES-HAUTS

Une dizaine de parents d'élèves de l'école Jeanne Visnelda à l'Étang-Salé-les-Hauts étaient prêts à surveiller les marmailles de grande section, hier, pendant la pause méridienne. Ils ne voulaient pas revivre la même situation que mardi, où, faute de personnel suffisant, "les enfants sont restés sans surveillance entre 12h et 14h", assure Armand Liene, un père de famille. Ils n'ont finalement pas fait office de surveillants. Après s'être présentés à la mauvaise école, les deux employés municipaux dépêchés le matin même par la mairie, sont arrivés à l'école. Mais c'est encore insuffisant pour les parents qui menacent de bloquer l'école ce matin. Ces deux personnels ne sont pas, selon les parents, suffisamment spécialisés dans la surveillance des enfants ■

J.-Ph.L.



Les parents ont manifesté, hier, devant l'école Jeanne Visnelda.